

# 9

## Informations complémentaires

<b>9.1</b>	<b>Relations actionnaires et documents accessibles au public</b>	<b>388</b>	<b>9.5</b>	<b>Informations provenant de tiers</b>	<b>391</b>
9.1.1	Rencontres	388	<b>9.6</b>	<b>Informations incluses par référence</b>	<b>391</b>
9.1.2	Des supports d'informations adaptés accessibles à tous	389		Document d'enregistrement universel 2020	391
9.1.3	Contacts	389		Document d'enregistrement universel 2019	391
<b>9.2</b>	<b>Responsables du document et du contrôle des comptes</b>	<b>RFA 390</b>	<b>9.7</b>	<b>Communiqués affichés en information réglementée</b>	<b>392</b>
9.2.1	Personnes responsables	390	<b>9.8</b>	<b>Table de concordance du Document d'enregistrement universel</b>	<b>393</b>
9.2.2	Commissaires aux comptes	390	<b>9.9</b>	<b>Table de concordance du Rapport financier annuel</b>	<b>397</b>
<b>9.3</b>	<b>Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>391</b>	<b>9.10</b>	<b>Table de concordance du Rapport de gestion</b>	<b>398</b>
<b>9.4</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>391</b>	<b>9.11</b>	<b>Table de concordance à destination du greffe</b>	<b>402</b>
			<b>9.12</b>	<b>Table de concordance GRI et SASB</b>	<b>402</b>

## 9.1 Relations actionnaires et documents accessibles au public

Au-delà des réunions organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de l'Assemblée générale des actionnaires, Edenred s'engage à informer régulièrement ses actionnaires institutionnels et individuels, avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'actionnaires et des analystes financiers, se fait dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information.

En amont de chaque Assemblée générale, Edenred favorise le dialogue avec ses actionnaires institutionnels afin d'identifier leurs préoccupations en termes de gouvernance et les évolutions de leur politique de vote au regard des projets de résolutions envisagés par le Groupe.

Les communiqués de la Société et les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site internet d'Edenred, à l'adresse suivante ([www.edenred.com](http://www.edenred.com) rubrique investisseurs/actionnaires), et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Une copie peut être obtenue au siège de la Société, 14-16, boulevard Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous les autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société, et également sur le site internet [edenred.com](http://edenred.com) rubrique investisseurs/actionnaires sections « Gouvernance » et « Assemblée générale ».

### 9.1.1 Rencontres

En 2021, Edenred a rencontré 1 352 représentants de 412 institutions financières, a réalisé 20 roadshows et a participé à 16 conférences. Toutes ces rencontres se sont déroulées de façon virtuelle du fait du contexte sanitaire encore incertain cette année. Au même titre qu'en 2020, le mode virtuel a facilité l'accès à ces rencontres de la part des investisseurs, conduisant à un nombre d'institutions et de représentants auxquels nous nous sommes adressés comparable à celui de 2020.

Par ailleurs, le Groupe a pu réaliser un webinaire avec notre Directeur général Finance et deux réunions actionnaires individuels en présentiel. Toutes les dates de rencontre sont affichées directement sur la page « Vos rendez-vous » à partir d'[edenred.com](http://edenred.com) rubrique investisseurs/actionnaires.

Depuis 2015, l'E-Club actionnaires est proposé aux actionnaires individuels. Il est accessible sur [edenred.com](http://edenred.com) rubrique investisseurs/actionnaires.

## 9.1.2 Des supports d'informations adaptés accessibles à tous

L'architecture du site edenred.com est adaptée aux smartphones et tablettes. Toutes les actualités et autres documents d'information financière publiés par le Groupe sont accessibles sur le site de Communication financière, edenred.com rubrique « investisseurs/actionnaire » et réparties en neuf thématiques :



Les documents légaux sont consultables au siège social d'Edenred SE, 14-16, boulevard Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux, France et également sur le site internet edenred.com rubrique investisseurs/actionnaires.

Edenred diffuse par voie électronique l'information réglementée par le biais d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et met en ligne sur son site internet l'information réglementée dès sa diffusion.

## 9.1.3 Contacts

DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
FINANCIÈRE ET DES RELATIONS INVESTISSEURS

**Cédric APPERT**  
Directeur de la Communication financière  
et des relations investisseurs  
E-mail : investor.relations@edenred.com  
Tél. : +33 (0)1 86 67 20 04

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS/ ANALYSTES

**Baptiste FOURNIER**  
Responsable Relations investisseurs  
E-mail : investor.relations@edenred.com  
Tél. : +33 (0)1 86 67 20 04

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

**Élisabeth PASCAL**  
Responsable Diffusion réglementaire et  
Relations actionnaires individuels  
E-mail : relations.actionnaires@edenred.com  
Tél. : N° vert 0 805 652 662  
(Appels et services gratuits)

## 9.2 Responsables du document et du contrôle des comptes

RFA

### 9.2.1 Personnes responsables

#### 9.2.1.1 Responsable du Document

M. Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred.

#### 9.2.1.2 Attestation du responsable du Document

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une

image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion (Table de concordance au chapitre 9) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 30 mars 2022

### 9.2.2 Commissaires aux comptes

#### Titulaires

##### Deloitte & Associés

M. Patrick E. Suissa

6, place de la Pyramide 92 908 Paris-La Défense CEDEX

Nommé pour six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2018.

##### Ernst & Young Audit

M. Pierre Jouanne

La Défense 1 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie

Nommé pour six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2016.

#### Suppléants

##### Cabinet Auditex

La Défense 1 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie

Nommé dans les mêmes conditions et pour la même durée que le Cabinet Ernst & Young Audit.

## 9.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau présentant les honoraires pris en charge par le Groupe pour les exercices 2020 et 2021 est accessible au chapitre 7, Note 11.4 page 302.

## 9.4 Informations sur les participations

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa

situation financière ou de ses résultats figurent Note 12 « Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 » de l'annexe aux comptes se trouvant page 304.

## 9.5 Informations provenant de tiers

Néant.

## 9.6 Informations incluses par référence

En application du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) numéro 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans les documents d'enregistrement universel suivants :

### Document d'enregistrement universel 2020<sup>(1)</sup>

Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D. 21-0213) le 29 mars 2021 :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 214 à 295 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société Edenred ;
- les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 36 à 50 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société Edenred ;
- les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

### Document d'enregistrement universel 2019<sup>(2)</sup>

Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D. 20-0175) le 25 mars 2020 :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 184 à 266 du Document d'enregistrement universel 2019 de la société Edenred ;
- les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 61 à 75 du Document d'enregistrement universel 2019 de la société Edenred ;
- les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

(1) Accès Document de Référence 2020 :

<https://www.edenred.com/sites/default/files/pdf/documentations/information-reglementee-et-communiques/edenreddeuvf-2020-vme1290321.pdf>

(2) Accès Document d'enregistrement universel 2019 :

<https://www.edenred.com/sites/default/files/pdf/documentations/archive-assemblee-generale/edenreddeu2019v1def.pdf>

## 9.7 Communiqués affichés en information réglementée

La liste des informations publiées ou rendues publiques par Edenred au cours de l'année et jusqu'au 28 février 2022 est la suivante :

- communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2020 le 2 mars 2021 ;
- communiqué relatif à Sage et Corporate Spending Innovations, filiale du groupe Edenred, qui étendent leur partenariat pour proposer une nouvelle solution intégrée de paiement fournisseurs aux États-Unis le 10 mars 2021 ;
- communiqué de presse relatif au dividende 2020 proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 11 mai 2021 – Calendrier et modalités le 25 mars 2021 ;
- communiqué de presse relatif aux renouvellements et nominations au sein du Conseil d'administration d'Edenred, proposés à l'Assemblée générale du 11 mai 2021, le 29 mars 2021 ;
- mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2020 le 29 mars 2021 ;
- communiqué de presse relatif à la mise à disposition des documents préparatoires à l'AG 2021, le 20 avril 2021 ;
- communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2020, le 22 avril 2021 ;
- communiqué de presse relatif à l'adoption de toutes les résolutions à l'AG du 11 mai 2021, le 11 mai 2021 ;
- communiqué de presse relatif au paiement du dividende 2021\_calendrier et modalités, le 12 mai 2021 ;
- communiqué de presse relatif à la nomination au sein du Comité exécutif d'Edenred le 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- communiqué de presse relatif au résultat de l'option de paiement du dividende 2020 en actions le 7 juin 2021 ;
- communiqué de presse relatif au lancement d'une émission inaugurale d'obligations liées au développement durable de type OCEANes à échéance 2028 pour un montant nominal d'environ 400 millions d'euros, le 9 juin 2021 ;
- communiqué de presse relatif au placement avec succès de la première obligation convertible d'Edenred liée au développement durable pour un montant d'environ 400 millions d'euros au 9 juin 2021 ;
- communiqué de presse relatif aux résultats semestriels 2020 le 27 juillet 2021 ;
- communiqué de presse relatif au travail d'Edenred et Gecina sur la transformation de l'expérience de la pause-déjeuner avec la « cantine virtuelle » le 27 juillet 2021 ;
- communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021, le 21 octobre 2021 ;
- communiqué de presse relatif au choix des solutions digitales d'Edenred par le Cameroun pour optimiser la gestion de son nouveau programme de subventions aux caféiculteurs et cacaoculteurs locaux, le 21 décembre 2021 ;
- communiqué de presse relatif à des nominations au sein du Comité exécutif du Directeur général Solutions d'Avantages aux salariés et du Directeur général Solutions de paiement et nouveaux marchés, le 6 janvier 2022 ;
- communiqué de presse relatif aux résultats annuels, le 22 février 2022 ;
- communiqué de presse relatif à l'acquisition de Greenpass, émetteur de solutions de télépéage au Brésil, le 22 février 2022.

Accès à l'information réglementée d'Edenred :

<https://www.edenred.com/fr/investisseurs-actionnaires/information-reglementee/communiqués-de-presse>

## 9.8 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et

abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, et renvoie aux numéros du ou des sections et de la ou des pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	9.2.1 Personnes responsables	390
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	9.2.1 Personnes responsables	390
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	7.1 - 7.3 - 5.6 - 8.4 Rapports des commissaires aux comptes	232, 313, 154, 382
1.4	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	9.5 Information provenant de tiers	391
1.5	Déclaration de l'émetteur	9.2.1 Personnes responsables	390
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	9.2.2 Commissaires aux comptes	390
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Néant	
<b>3</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>4 Facteurs et gestion des risques</b>	<b>69</b>
<b>4</b>	<b>Informations concernant la Société</b>		
4.1	Raison sociale et nom commercial	3.1 La Société	54
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	3.1 La Société	54
4.3	Date de constitution et durée de vie	3.1 La Société	54
4.4	Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone et site Internet	3.1 La Société	54
<b>5</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
5.1	Principales activités	Introduction : Des activités au service des acteurs du monde du travail dans 46 pays 1.1 Un acteur d'envergure mondiale sur des marchés porteurs	8 22
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.1 Un acteur d'envergure mondiale sur des marchés porteurs	22
5.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1.2. Stratégie et objectifs 2022	26
5.2	Principaux marchés	1.1 Un acteur d'envergure mondiale sur des marchés porteurs	22
5.3	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	7.2 Note 3 « Faits marquants » et Note 2 « Acquisitions, développements et cessions »	248, 247
5.4	Stratégie et objectifs	Introduction : Un plan stratégique articulé autour de trois leviers soutenus par des engagements forts 1.2 Stratégie et objectifs 2022	14 26
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.7 Propriété intellectuelle	34
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.1 Un acteur d'envergure mondiale sur des marchés porteurs	22
5.7	Investissements		
5.7.1	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	7.2.4 Tableau de financement consolidé	241

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
5.7.2	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours		
5.7.3	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	7.2 Note 5.4 « Participations dans les sociétés mises en équivalence »	264
5.7.4	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	Néant	
<b>6</b>	<b>Organigramme</b>		
6.1	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	1 Présentation du Groupe 2. 2.1 Rappel des activités de la Société 7.2 Note 12 « Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 »	21 46 304
6.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	9.4 Informations sur les participations 7.2 Note 12 « Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 »	391 304
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	2.1 Résultat consolidés	36
7.1.1	Exposé de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur	1 Présentation du Groupe 2 Commentaires sur l'exercice	21 35
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	Néant	
7.2	Résultat d'exploitation	2.1.2 Analyse des résultats consolidés	37
7.2.1	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	2.1.2 Analyse des résultats consolidés	37
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets et raisons de ces changements	2.1.2 Analyse des résultats consolidés 7.2 Note 4.2 « Revenu total »	37 253
<b>8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	2.1.4 Liquidité et sources de financement	41
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	2.1.4 Liquidité et sources de financement	41
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	2.1.4 Liquidité et sources de financement	41
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	2.1.4 Liquidité et sources de financement	41
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	2.1.4 Liquidité et sources de financement	41
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>		
	Description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et mention de toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	1.5 Réglementation	31
<b>10</b>	<b>Information sur les tendances</b>		
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement Tout changement significatif de performance financière du Groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée	1.2 Stratégie et objectifs 2022 7.2 Note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Événements post-clôture »	26 248



N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	7.2 Note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Événements post-clôture »	248
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>Néant</b>	
<b>12</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>		
12.1	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux : ° des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et ° de tout Directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration 6.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts et de condamnation et contrats de services	162 179
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale  Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale  Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent	6.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts et de condamnation et contrats de services  6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration  Néant	179  162
<b>13</b>	<b>Rémunération et avantages des personnes visées au point 14.1</b>		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	6.2 Rémunération des mandataires sociaux	200
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.2 Rémunération des mandataires sociaux	200
<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>6.1.1 Le Conseil d'administration</b>	<b>161</b>
14.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration	162
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	6.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts et de condamnation et contrats de services	179
14.3	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	6.1.1.12 Les Comités du Conseil d'administration	186
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	6.1 Gouvernance d'entreprise	159
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du Conseil d'administration et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé)	6.1 Gouvernance d'entreprise	159
<b>15</b>	<b>Salariés</b>		
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	5.2.1.6 Annexe Bilan social Groupe	117
15.2	Participations et stock-options  Pour chacune des personnes visées au point 12.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	3.2.2 Intérêts des salariés dans le capital d'Edenred  6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration	57 162
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.2.2 Intérêts des salariés dans le capital d'Edenred	57
<b>16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
16.1	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55
16.2	Existence de différences de droits de vote	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	Néant	
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55
16.5	Offre publique d'achat sur le capital de la Société durant le dernier exercice et exercice en cours	6.3.1.7 Offre publique d'achat initiée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	226
16.6	Accord d'actionnaires	3.2.1 Accord(s) d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société	55
<b>17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>2.1.9 Principales transactions avec les parties liées</b> <b>7.2 Note 11.2 « Parties liées »</b>	<b>45</b> <b>301</b>
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1	Informations financières historiques	7.2 Comptes consolidés et notes annexes	237
18.1.1	Informations financières historiques auditées sur les trois dernières années et rapport d'audit sur chaque année	7.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
18.1.2	Changement de date de référence comptable	Néant	
18.1.3	Normes comptables	7.2 Notes annexes aux comptes consolidés Note 1.4 « Bases de préparation des états financiers consolidés »	237
18.1.4	Changement de référentiel comptable	Néant	
18.1.5	Normes comptables nationales	7.4.3 Notes annexes aux comptes annuels Note 1 « Règles et méthodes comptables »	323
18.1.6	États financiers consolidés	7.2 Comptes consolidés et notes annexes 7.4 Comptes annuels de la société mère et annexes	237 317
18.1.7	Date des dernières informations financières	7.2 Note annexe 1.4 « Base de préparation des états financiers consolidés »	246
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Néant	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	7.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
18.3.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	7.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
18.3.2	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	7.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société mère	313
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audité de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées	Néant	
18.4	Information financière pro forma	Néant	
18.5	Politique en matière de dividendes	3.3 Dividendes	63
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage	81
18.7	Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice	2.1.11 Événements postérieurs à la clôture	46
<b>19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>		
19.1	Capital social	3.1 La Société	54
19.1.1	Montant du capital émis, total du capital social autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	3.1 La Société 6.3.4 Capital – Évolution du capital	54 228
19.1.2	Actions non représentatives du capital	6.3.3 Titres non représentatifs du capital	227
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Néant	
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant	

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	Néant	
19.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	6.3.4 Capital – Évolution du capital	228
19.2	Acte constitutif et statuts	6.1.1 Le Conseil d'administration	161
19.2.1	Objet social	3.1 La Société	54
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	6.3.1 Description des actions de la Société	224
19.2.3	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	Néant	
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>2.1.6 Contrats importants</b>	<b>45</b>
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>9.1 Relations actionnaires et documents accessibles au public</b>	<b>388</b>

## 9.9 Table de concordance du Rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du Rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent Document, les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, en application de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	PAGE(S)
<b>1</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>317</b>
<b>2</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>237</b>
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)</b>	<b>398</b>
3.1	Informations contenues aux articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce	
	Analyse de l'évolution des activités	36
	Analyse des résultats	37
	Analyse de la situation financière	41
	Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	17
	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures relatives	81
	Principaux risques et incertitudes	45
	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	83
3.2	Informations contenues à l'article L. 225-211 du Code de commerce	
	Rachat par la Société de ses propres actions	55
<b>4</b>	<b>Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du Rapport financier annuel</b>	<b>390</b>
<b>5</b>	<b>Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés</b>	<b>317, 232</b>

## 9.10 Table de concordance du Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du Rapport de gestion, selon les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés à conseil d'administration.

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
<b>1</b>	<b>Situation et activité du Groupe</b>		
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	2.1 Commentaires sur l'exercice – Résultats consolidés	36
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	2.1 Commentaires sur l'exercice – Résultats consolidés	36
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	2.1.11 Événements postérieurs à la clôture	46
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55
1.6	Succursales existantes	N/A	
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	2.2.8 Relations mère-filiales 7.4 Note 24 « Filiales et participations »	50 340
1.8	Aliénations de participations croisées	N/A	
1.9	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.2.2 Objectifs 2022	28
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	2.1.10 Activités en matière de recherche et développement	46
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	7.4.3 Comptes annuels de la société mère Note 25	322
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	2.2.3	45
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	N/A	
<b>2</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques</b>		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	2.1.8 Principaux risques et incertitudes	47
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	5.3.1 Réduire l'empreinte carbone, les consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi que la production de déchets	125
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4.2 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place	83
2.4	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	4.1.1 Risques financiers	71
2.5	Dispositif anti-corruption	5.4.1 Développer les activités et partenariats de manière éthique sur toute la chaîne de valeur 4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	138 75
2.6	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	75

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
<b>3</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>		
	<b>Informations sur les rémunérations</b>		
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	6.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote <i>ex ante</i> des actionnaires)	200
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature, versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Néant	
3.5	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Néant	
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021) du Code de commerce	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées au titre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote <i>ex post</i> global des actionnaires)	209
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	Néant	
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration)	Néant	
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Néant	
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	6.2.4 Informations additionnelles relatives à la rémunération des mandataires sociaux (non soumises au vote des actionnaires)	221

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
<b>Informations sur la gouvernance</b>			
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration	162
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	6.1.1.11 Conventions réglementées	186
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	6.1.5.3 Tableau récapitulatif des autorisations et délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale et de leur utilisation en 2021 et début 2022 (jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2022)	198
3.18	Modalités d'exercice de la Direction générale	6.1.2 La Direction générale	192
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration	162
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration	162
3.21	Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général	6.1.2.3 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général	192
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	6.1 Gouvernance d'entreprise	159
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	6.1.5 Les Assemblées générales	196
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre	6.1.1.11 Conventions réglementées	186
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : <ul style="list-style-type: none"> <li>• structure du capital de la Société ;</li> <li>• restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;</li> <li>• participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;</li> <li>• liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci – mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;</li> <li>• accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;</li> <li>• règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;</li> <li>• pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ;</li> <li>• accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ;</li> <li>• accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.</li> </ul>	6.3.1.7 Offre publique d'achat initiée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	226
3.26	Pour les sociétés anonymes à conseil de surveillance : Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.	Néant	
<b>4 Actionariat et capital</b>			
4.1	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	55
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	3.2.3 Rachat et revente par Edenred de ses propres actions	60
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	3.2.2 Intérêts des salariés dans le capital d'Edenred	57

N°	LIBELLÉ DES RUBRIQUES	SECTION(S)	PAGE(S)
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	Néant	
4.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	3.4.2 Opérations sur titre réalisées par les mandataires sociaux et les dirigeants	66
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	3.3.1 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	63
<b>5</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière (DPEF)</b>		
5.1	Modèle d'affaires	Introduction	11
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	5.1.3.2 Risques et Opportunités 5.1.3.1 Étude de matérialité	97 96
5.3	Informations sur la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe)	5.1.3.2 Risques et Opportunités 5.2.1.3 Droits du travail et droits humains 5.4.1 Développer les activités et partenariats de manière éthique sur toute la chaîne de valeur 4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	97 114 138 75
5.4	Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	5.5 Suivi des indicateurs clés de performance 5.2.1.6 Chiffres clés	151 117
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	5.2 Améliorer la qualité de vie	106
5.6	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	5.3 Préserver l'environnement	125
5.7	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	5.4 Créer de la valeur de manière responsable	138
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	5.4.1.1 Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	5.2.1.3 Droits du travail et droits humains	114
5.10	Informations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ;</li> <li>capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ;</li> <li>moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité.</li> </ul>	Protéger la santé et assurer la sécurité des collaborateurs Protéger la santé et assurer la sécurité des collaborateurs Protéger la santé et assurer la sécurité des collaborateurs	115 115 115
5.11	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Favoriser le dialogue social	114
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	5.6 Rapport OTI RSE	154
<b>6</b>	<b>Autres informations</b>		
6.1	Informations fiscales complémentaires	7.2 Comptes consolidés Note 10.3 « Litiges » 1.5.1 Réglementation fiscale et sociale	299, 31
6.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	7.2 Comptes consolidés Note 10.3 « Litiges »	299

## 9.11 Table de concordance à destination du greffe

En application de l'article L. 232-23 du Code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier les éléments inclus dans le Document d'enregistrement universel 2021.

RUBRIQUES	PAGES(S)
<b>États financiers</b>	
Comptes annuels	317
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	313
Comptes consolidés	237
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
<b>Rapport de gestion</b>	<b>398</b>
<b>Proposition d'affectation du résultat</b>	<b>365</b>

## 9.12 Table de concordance GRI et SASB

La *Global Reporting Initiative* (GRI) est une initiative internationale à laquelle participent des entreprises, et d'autres parties prenantes. Elle établit un référentiel permettant de rendre compte des différents degrés de performance en matière de développement durable. Le *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) est aussi une initiative qui produit des standards par industrie. Edenred répond au standard catégorie « logiciels et services informatiques ». Leur objectif est de diffuser des lignes directrices pour aider les

entreprises à produire des rapports normalisés sur les dimensions environnementales, économiques et sociales. Le présent rapport s'inscrit dans le standard du référentiel de la *Global Reporting Initiative* (GRI). Il a été préparé en conformité avec les standards GRI mis à jour en 2021. La table de concordance entre les informations publiées dans le présent document et les critères du référentiel de la GRI décrite ci-dessous.

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 1 : Principes généraux 2021</b>				
<b>GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021</b>				
2-1	Détails organisationnels	3.1 La Société	54	
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	7.2.6 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 – Note 12	304	
2-3	Période de rapport, fréquence et point de contact	5.1.2 Méthodologie	95	
		9.6 Informations incluses par référence	391	
2-4	Retraitements de l'information	5.1.2 Méthodologie	95	
2-5	Assurance externe	5.6 Rapport OTI	154	
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Un modèle d'affaires profitable, durable et responsable	11	
		1.1 Un acteur d'envergure mondiale sur des marchés porteurs	22	
		5.4.1.1 Éthique des affaires	138	
2-7	Informations concernant les employés	5.2.1.6 Chiffres clés	117	<b>Principe 6</b> : Les entreprises sont invitées à maintenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Pas d'information		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	6.1.1 Le Conseil d'administration	161	
2-10	Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	6.1.1 Le Conseil d'administration	161	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	6.1.1 Le Conseil d'administration	161	



GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans la supervision de la gestion des impacts	5.1.3 Étude de matérialité	96	<p><b>Principe 10</b> : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p> <p><b>Principe 10</b> : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p> <p><b>Principe 3</b> : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.</p>
		6.1.1 Le Conseil d'administration	161	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	6.1.1 Le Conseil d'administration	161	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans les rapports sur le développement durable	5.1.1 Gouvernance	93	
2-15	Conflits d'intérêts	6.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts et de condamnation et contrats de services	179	
2-16	Communication des préoccupations critiques	4. Facteurs et gestion des risques 5.1.1 Gouvernance	70	
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance suprême	6.1.1.1 Présentation du Conseil d'administration – Matrice des compétences	164	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	6.1.1.9 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	185	
2-19	Politiques de rémunération	6.2.2 Informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce portant sur l'ensemble des rémunérations versées au cours, ou attribuées autre, de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux à raison de leur mandat (vote ex post global)	209	
2-20	Procédure de détermination de la rémunération	6.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote ex ante)	200	
2-21	Ratio annuel de rémunération totale	Non pertinent au regard des fluctuations de taux de change des devises		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Édito du Président-directeur général	6	
2-23	Conduite des affaires	4.1 Identification et gestion des risques	70	
		5.4.1.1 Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138	
2-24	Gouvernance de la conduite des affaires	5.1.1 Gouvernance	93	
2-25	Processus pour remédier aux impacts négatifs	Non applicable – Edenred est une société de service		
2-26	Mécanismes pour demander conseil et faire part de préoccupations	5.4.1.1 Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138	
2-27	Respect des lois et règlements	10.3 Litiges et risques fiscaux	299	
2-28	Associations de membres	5.4.4.1 Enjeu prioritaire : la promotion de l'alimentation saine et durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire	148	
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	5.4.3.3 Dialogue avec les parties prenantes	147	
2-30	Conventions collectives	5.2.1.3 Droits du travail et droits humains	114	

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 3 : Sujets matériels 2021</b>				
3-1	Processus de détermination des sujets matériels	5.1.2 Méthodologie	95	
3-2	Liste des sujets matériels	5.1.3.2 Risques et Opportunités	97	
3-3	Gestion des sujets matériels	5.1.3.1 Étude de matérialité	96	
<b>GRI 201 : Performance économique</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		1.2 Stratégie et objectifs 2022	26	
		2.1 Les résultats consolidés	36	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Introduction : Un modèle d'affaires profitable, durable et responsable	11	
		2.1 Les résultats consolidés	36	
		5.2.2.1 Contribution économique et sociale	97	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	5.1.3.2 Risques et Opportunités	97	<b>Principe 7</b> : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	7.2.6 Notes annexes aux comptes consolidés	244	
<b>GRI 203 : Impacts économiques indirects</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.2.2.2 Indicateurs clés de progrès	124	
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	5.2.2 Contribuer au développement local	120	
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	5.2.2 Contribuer au développement local	120	
		5.4.3 Répondre aux attentes des parties prenantes tout en les associant à la digitalisation des solutions d'Edenred	142	
<b>GRI 205 : Lutte contre la corruption</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	75	<b>Principe 10</b> : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
		5.4.1.2 Indicateurs clés de progrès	140	
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié la corruption	4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	75	
		5.4.1.1 Éthique des affaires	138	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	4.1.2.5 Risques liés à des mécanismes de corruption, blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme	75	
		5.4.1.1 Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138	
<b>GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel   TC-SI-520a.1. Poursuites judiciaires associées aux réglementations sur les comportements anticoncurrentiels</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		4.1.2.3 Risques liés au droit de la concurrence	74	
		5.4.1.2 Indicateurs clés de progrès	140	
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
		4.1.2.3 Risques liés au droit de la concurrence	74	
		7.2.6 Notes annexes aux comptes consolidés – Note 10	244	

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 207 : Fiscalité</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		4.1.1.2 Risques fiscaux	72	
		5.4.1.2 Indicateurs clés de progrès	140	
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
207-1	Politique fiscale	5.4.1.1 Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138	
		4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	83	
207-2	Gouvernance, gestion et contrôle fiscal	4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	83	
		4.1.1.2 Risques fiscaux	72	
<b>GRI 301 : Matières</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.3.3.3 Indicateurs clés de progrès	137	<b>Principe 9</b> : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	5.3.3.2 Améliorer et réduire la consommation de matière première	136	
301-2	Matières recyclées utilisées	5.3.3.1 Enjeu prioritaire : Éco-conception	131	
<b>GRI 302 : Énergie   TC-SI-130a.1 Consommation d'Énergie</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.3.1.3 Indicateurs clés de progrès	132	<b>Principe 9</b> : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
302-3	Intensité énergétique	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
<b>GRI 303 : Eau   TC-SI-130a.2 Consommation d'Eau</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 8</b> : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
303-1	Prélèvement d'eau par source	5.3.1.2 Autres enjeux	131	
303-2	Sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau	5.3.1.2 Autres enjeux	131	
<b>GRI 304 : Biodiversité</b>				
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.3.1.2 Autres enjeux	131	<b>Principe 8</b> : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 305 : Émissions</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.3.1.3 Indicateurs clés de progrès	125	<b>Principe 9</b> : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	125	
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) GHG émissions	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
305-4	Intensité des émissions de GES	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
305-5	Réduction des émissions de GES	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	5.3.1.2 Autres enjeux	131	<b>Principe 7</b> : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	5.3.1.2 Autres enjeux	131	
<b>GRI 306 : Déchets et effluents</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 8</b> : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	5.3.1.2 Autres enjeux	131	
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	5.3.1.2 Autres enjeux	131	
<b>GRI 307 : Conformité environnementale</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 7</b> : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	5.3.1.1 Le management environnemental	125	
<b>GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 8</b> : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5.4.1.1 Éthique des affaires	138	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	5.3.1.1 Enjeu prioritaire : efficacité énergétique et changement climatique	125	
<b>GRI 401 : Emploi</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.2.1.6. Chiffres clés	117	<b>Principe 6</b> : Les entreprises sont invitées à maintenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1.6. Chiffres clés	117	
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	5.2.1.4 Qualité de l'environnement de travail	116	

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 403 : Santé et sécurité au travail</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la Direction	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains	114	
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains 5.2.1.6. Chiffres clés	114 117	
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains 5.2.1.6. Chiffres clés	114 117	
403-9	Accidents du travail	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains 5.2.1.6. Chiffres clés	114 117	
403-10	Maladies professionnelles	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains 5.2.1.6. Chiffres clés	114 117	
<b>GRI 404 : Formation et éducation</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance 5.2.1.5. Indicateurs clés de progrès	151 117	<b>Principe 6 :</b> Les entreprises sont invitées à maintenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.1.6. Chiffres clés	117	
404-2	Programmes de développement des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.2.1.1 Enjeu prioritaire : la gestion des talents	106	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	5.2.1.1 Enjeu prioritaire : la gestion des talents	106	
<b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances   TC-SI-330a.3 Diversité</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance 5.2.1.5. Indicateurs clés de progrès	151 117	<b>Principe 6 :</b> Les entreprises sont invitées à maintenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.1.2 Promouvoir la diversité 5.2.1.5. Indicateurs clés de progrès	111 117	
<b>GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 3 :</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains	114	
<b>GRI 408 : Travail des enfants</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 5 :</b> Les entreprises sont invitées à maintenir l'abolition effective du travail des enfants.
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains	114	
<b>GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 4 :</b> Les entreprises sont invitées à maintenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains	114	

GRI	INFORMATION 2021	SECTION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	PAGE	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL
<b>GRI 412 : Évaluation des droits de l'Homme</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 1</b> : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'Homme ou des évaluations des impacts	5.2.1.3. Droits du travail et droits humains	114	
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'Homme	5.4.1.1. Enjeu prioritaire : éthique des affaires	138	
<b>GRI 413 : Communautés locales</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.2.2.2 Indicateurs clés de progrès	124	<b>Principe 1</b> : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	5.2.2.1 Contribution économique et sociale	120	
<b>GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	<b>Principe 2</b> : Les entreprises doivent veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.4.1.1. Éthique des affaires	138	
<b>GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.2.2.2 Indicateurs clés de progrès	124	
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	5.4.4 Promouvoir des solutions pour le bien-être à travers une alimentation saine	148	
<b>GRI 419 : Conformité socio-économique</b>				
103-1 ; 103-2 ; 103-3		5.5 Suivi des indicateurs clés de performance	151	
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	5.2.1.3 Droits du travail et droits humains	114	
<b>TC-SI-220a.1 Description des politiques et pratiques liées à la protection des données personnelles</b>				
TC-SI-220a.1		5.4.2 Garantir la sécurité informatique et la protection des données personnelles	140	
TC-SI-220a.1		4.1.2 Risques Juridiques	73	
<b>TC-SI-230a.2 Description de l'identification et gestion des risques liés aux systèmes d'information, y compris les normes et standards relatifs à la cybersécurité</b>				
TC-SI-230a.2.		5.4.2 Garantir la sécurité informatique et la protection des données	140	
TC-SI-230a.2.		4.1.3 Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité	76	
<b>TC-SI-550a.2 Description des risques de continuité des activités</b>				
TC-SI-550a.2.		4.1.5.2 Risques liés à la continuité d'activité	80	